

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	45 (1916)
Heft:	14
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sure en Turquie. — Les Justes (feuilleton). — Le coin des enfants. — Jeux d'esprit.

Ce numéro est consacré en grande partie aux soldats internés en Suisse. De superbes illustrations accompagnent le texte.

* * *

Lettres de prêtres aux armées, recueillies par VICTOR BUCAILLE. Avec une préface de M. DENIS COCHIN, de l'Académie française. Un volume in-16°, Lausanne et Paris, Librairie Payot et C^ete, 3 fr. 50.

Les prêtres de France disent simplement dans ces lettres émouvantes comment ils se sont efforcés, dans tous les postes que la Patrie leur a confiés, d'accomplir le mieux et le plus simplement leur devoir. Divisé en quatre parties : 1^o Prêtres-soldats, 2^o Prêtres-officiers, 3^o Prêtres-brancardiers, 4^o Prêtres-Aumôniers, l'ouvrage comporte un choix de lettres infiniment varié ; chaque partie est précédée d'une courte introduction qui en éclaire la physionomie particulière. C'est un volume que tous les amis de la France, catholiques ou non, doivent lire. Car ce n'est pas seulement l'âme du prêtre aux combats qui s'y révèle et s'y épanouit, c'est l'âme de tous les combattants français. Les sources, auxquelles M. Victor Bucaille a puisé, sont multiples. Les évêques lui ont confié bien des lettres de leurs prêtres dont il a su faire un choix de première valeur. C'est proprement le livre de l'Eglise de France qu'il nous donne aujourd'hui, où le prêtre se montre avec toute son énergie, sa familiarité de bon aloi et tout l'amour des âmes qui le guide et le possède. Dans ces lettres vibrantes, écrites aux hasards des combats et dont les feuilles semblent encore maculées de la boue des tranchées ou rougies du sang des blessés et des morts, l'âme héroïque, chrétienne et chevaleresque de la France livre un de ses secrets.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — L'Union suisse des maîtresses de l'enseignement professionnel et de l'enseignement ménager a eu, à Fribourg, son assemblée générale annuelle. La première réunion, à laquelle assistaient M. le Dr Schorderet, vice-président de la Commission des écoles, délégué des autorités communales, M. Léon Genoud, directeur de l'Office international de l'enseignement ménager, et M^{me} Juillerat, expert fédéral pour l'enseignement professionnel féminin, a été fréquentée par un grand nombre de sociétaires des cantons de Berne, Vaud, Bâle, Zurich, Saint-Gall, Lucerne, Valais, Neuchâtel, Fribourg, etc. Un nombreux auditoire remplissait la grande salle de l'Ecole secondaire de jeunes filles. La réunion ayant été ouverte par M^{me} Krebs, de Berne, présidente de l'Union, M. le chanoine Quartenuod, délégué de la Direction de l'Instruction publique, a adressé aux participants un discours de bienvenue. Après une magistrale conférence de M. le professeur Turmann, et un fort intéressant travail de

M^{me} Krebs, les sociétaires visitèrent, au Musée pédagogique, l'exposition de la ligue contre la tuberculose. Dans la soirée, une réunion familiale groupait les membres de la Société à l'Hôtel Suisse, autour du directeur de l'Instruction publique, M. Python, qui donnait ainsi une nouvelle preuve de l'intérêt que lui a toujours inspiré la cause de l'enseignement professionnel et ménager. La séance du 9 juillet fut entièrement consacrée à la partie administrative. Les décisions qui furent prises montrent les sacrifices que savent s'imposer les maîtresses professionnelles et ménagères lorsqu'il s'agit du développement de leur enseignement. L'Union des maîtresses eut aussi la satisfaction de recueillir un nombre important de nouvelles adhésions, entre autres des sections du canton de Neuchâtel et du canton de Fribourg. Les maîtresses de notre canton avaient fondé la veille une section fribourgeoise, que sa présidente eut le plaisir de présenter, nombreuse déjà, à l'Assemblée. Cette séance de travail fut suivie, à l'Hôtel Suisse, d'un banquet fort bien servi, au cours duquel M. le Dr Schorderet, en de gracieuses paroles, offrit aux convives les vins d'honneur de la commune de Fribourg. Ensuite eut lieu une excursion à Hauterive, où M. le professeur Bovet donna un charmant concert d'orgues à nos hôtes.

Les maîtresses professionnelles et les maîtresses ménagères de l'Union, enchantées, ont-elles dit, de l'accueil reçu à Fribourg, se sont donné rendez-vous à Bâle, pour le prochain cours de vacances, en 1917.

— L'assemblée annuelle des membres de la caisse de retraite du corps enseignant s'est tenue le samedi 8 juillet, à Fribourg. De l'examen des comptes, il résulte que le fonds de la caisse est de 490,000 fr. et qu'il s'est accru, l'an dernier, comme les années précédentes, de 7,000 fr. ; mais il a fallu, pour cela, maintenir le versement au maximum, soit à 40 fr. par an.

M. Berset, instituteur à Fribourg, a présenté un rapport sur la révision de la loi de la caisse de retraite. Le projet, discuté et remanié, a été soumis à la Direction de l'Instruction publique, qui a formulé à son tour quelques propositions et modifications. Le minimum de la retraite serait payable après vingt-cinq ans d'enseignement ; après trente ans, la pension serait de 1,000 fr., et après trente-cinq ans, de 1,200 fr. Des raisons financières commanderaient de s'en tenir à cette échelle, qui mettrait déjà à contribution le budget de l'Etat pour une somme importante, puisque le subside annuel du canton devrait être porté, croit-on, de 15,000 à 40,000 fr. Ce n'est pas une petite affaire, comme on voit ; mais notre corps enseignant sait assez qu'il peut

compter, pour la mener à bien, sur toute la sollicitude des autorités cantonales.

— C'est avec un réel plaisir que nous avons parcouru l'exposition des dessins des élèves des écoles primaires de Fribourg. En pénétrant dans la grande salle de la Maison de Justice, l'œil est agréablement flatté par une heureuse disposition et par un sobre décor de verdure.

Les cours de dessin sont donnés aux classes de garçons par M. Raymond Buchs. Le travail fourni est considérable et il paraît que la moitié des dessins ne peuvent être exposés, faute de place. Une part judicieuse est faite au dessin de mémoire, à l'interprétation libre des modèles. Nous sommes heureux de constater la place considérable donnée à la couleur, moyen de premier ordre pour former le goût de l'enfant et pour donner à la leçon un attrait tout particulier. Le plan d'étude suivi peut être approuvé sans réserve. Au degré inférieur, beaucoup de dessins de mémoire et interprétation très libre des modèles présentés. Au degré moyen, suite du programme, en y ajoutant le raisonnement et en ramenant les modèles aux formes géométriques correspondantes. Enfin, au degré supérieur, le programme est dirigé vers la précision toujours plus grande des reproductions, vers le groupement harmonique des formes et l'étude de la perspective aérienne de leurs lignes. Le professeur a l'heureuse idée, dans tous les degrés, d'appliquer son enseignement aux principaux événements de la vie de famille et de la vie publique. Que de charmantes choses inspirées par la Saint-Nicolas, Noël, la Fête-Dieu, le passage des internés, etc. ! Ce sont tout autant de faits appelés à exciter et à favoriser chez l'enfant la perspicacité et la vision sûre. L'enseignement de M. Buchs est, avant tout, un enseignement pratique, propre à donner aux élèves le goût des métiers.

Ce que nous venons de dire des classes de garçons, nous pourrions le répéter pour les classes de filles, où l'enseignement du dessin est confié à M^{me} Hermine Haas. Son exposition démontre beaucoup d'énergie, de volonté et de travail. Nous saluons tout spécialement la tendance à orienter les dessins vers les travaux pratiques de la jeune fille. M^{me} Haas mérite donc aussi tous les éloges. *(La Liberté.)*

Suisse. — L'Association nationale des universitaires suisses, fondée en novembre 1915, a tenu à Berne, sous la présidence du professeur Bernard Bouvier, de Genève, son assemblée générale. Dans une soirée familiale, plusieurs orateurs romands et alémaniques ont exprimé leur satisfaction d'entreprendre ensemble une tâche nationale et leur

confiance dans l'activité féconde et l'heureuse action de l'Association. L'assemblée générale a été ouverte dans la salle du Grand Conseil par une allocution du président, qui a exposé les origines et le programme de l'Association et a défini l'esprit de cette société savante et patriotique. Les professeurs Marcel Grossmann et O. Franel, de l'Ecole polytechnique fédérale, ont présenté ensuite deux rapports sur le rôle des hautes écoles dans l'éducation nationale. Une discussion nourrie a permis à MM. Bachmann (Zurich), de Quervain (Bâle), Büchi (Fribourg), Schultess (Berne), de faire entendre des idées et des suggestions utiles. Après un repas pris en commun, au cours duquel le professeur Eugène Borel (Genève) a félicité et remercié les promoteurs de l'Association et relevé le caractère éminemment national de leur entreprise, la seconde séance a été consacrée à la question des privat-docents et du recrutement des professeurs dans nos universités. Le professeur Toendury (Genève) expose la question, mettant en lumière ses complications et son importance. Après lui, M. Sahli (Berne), Seidel (Zurich), Wildbolz (Berne), Maday (Neuchâtel), Huguenin (Berne), Jaquet (Bâle) ont pris la parole. L'assemblée a décidé que l'Association se réunirait de nouveau l'automne prochain pour entendre une communication du professeur de Quervain sur la question de l'échange des étudiants et les rapports que lui présenteront alors, en lui proposant des résolutions mûrement étudiées, les trois commissions chargées d'étudier en détail les questions de l'éducation nationale, de la réforme de la maturité et de la situation légale, matérielle et morale des privat-docents.

— Le Conseil fédéral a pris une décision qui est abondamment commentée par la presse : l'*Istituto evangelico Locarno*, dont le siège social est à Genève, avait une petite école protestante à Minusio ; cette école ayant dû être fermée depuis quelques mois, les enfants devaient cependant, à teneur de la Constitution fédérale, recevoir l'instruction primaire. Mais la commune de Minusio leur refusa l'entrée de l'école officielle, et le Conseil d'Etat tessinois confirma la décision de la municipalité. L'Institut évangélique ayant recouru auprès du Conseil fédéral, ce dernier, sur rapport de son département de l'Intérieur, a cassé la décision du Conseil d'Etat tessinois. Or, l'école officielle qui devait recevoir les petits protestants était jusqu'ici exclusivement catholique.

« Le Conseil fédéral, dit l'*Ostschweiz*, ayant décidé que les enfants protestants de l'*Istituto evangelico* doivent être reçus dans cette école populaire catholique, il en résulte que le caractère purement confessionnel de l'école disparaît, est

rendu impossible. C'est là que réside la grande importance de principe de la décision fédérale. »

Rappelons que les alinéas 2 et 3 de l'article 27 de la Constitution fédérale, sur lesquels est basée la décision du Conseil fédéral, sont ainsi conçus :

« Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite.

« Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. »

Soleure. — Dernièrement, a eu lieu à Soleure, sous la présidence de M^{me} Graf, de Berne, la XXI^{me} assemblée générale de l'Association suisse des institutrices, à laquelle ont assisté 150 institutrices. L'assemblée a confirmé dans ses fonctions le comité central avec M^{me} Graf comme présidente. L'Association compte actuellement comme membres 1,324 institutrices sur les 5,311 de Suisse. L'assemblée a entendu différents rapports sur la question des institutrices en Suisse, puis elle a adopté un certain nombre de thèses relatives aux intérêts professionnels des institutrices.

Zoug. — L'Association suisse pour l'enseignement du dessin et pour l'enseignement dans les écoles professionnelles s'est réunie à Zoug, sous la présidence de M. Frauenfelder, sous-directeur de l'Ecole professionnelle de Zurich. Après liquidation des affaires administratives, l'assemblée a entendu deux exposés sur l'enseignement civique dans les établissements professionnels subventionnés par la Confédération. Le rapport français a été présenté par M. Poirier, directeur à Montreux. Après une discussion assez nourrie, les conclusions des rapporteurs, tendant à introduire l'enseignement civique obligatoire dans toutes les écoles professionnelles subventionnées, ont été adoptées.

Genève. — L'Institut Jaques-Daleroze vient d'achever sa première année d'existence. Le succès a dépassé les espoirs les plus audacieux. Née en une heure particulièrement défavorable, l'entreprise a rencontré dès son début des encouragements que les résultats acquis ont bien justifiés. Plus de quatre cents élèves ont fréquenté l'Institut, qui est devenu très vite un centre de vie artistique. Tous les efforts se sont jusqu'ici concentrés sur l'enseignement, et les quelques séances

publiques de l'hiver dernier ont été moins des réalisations d'art que de simples démonstrations, destinées à mieux faire connaître une méthode qui intéresse le développement de toutes les facultés, les harmonise et favorise chez l'enfant une plus prompte et plus complète adaptation à la vie. A la fin de l'année, quelques privilégiés, parmi lesquels des artistes, écrivains, peintres, sculpteurs et musiciens, ont assisté, dans la grande salle de l'Institut, à une séance qui pour plusieurs aura été une révélation. Après une série d'exercices élémentaires, qui ont démontré la simplicité de l'idée initiale de la gymnastique rythmique et la richesse de ses développements, les élèves ont exécuté, soit individuellement soit par groupes, des applications directes et personnelles de ces principes élémentaires. Le geste redevient ici ce qu'il doit être : l'expression harmonieuse et spontanée d'un sentiment, d'un désir, la traduction extérieure d'un mouvement intérieur de l'âme. Un fragment de l'*Orphée* de Gluck, interprétation originale de la scène des démons et des furies, a permis d'entrevoir ce que l'on peut attendre, au point de vue rythmique et plastique, de cette forme d'art. L'Institut Jaques-Dalcroze à Genève, qui a si heureusement débuté, a devant lui de belles destinées.

Tessin. — Bellinzona possède, depuis trente ans, un institut modèle pour jeunes filles, le collège de Sainte-Marie, dirigé par les Sœurs enseignantes de Menzingen. Les religieuses y furent appelées par Mgr Molo, d'inoubliable mémoire, alors qu'il était archiprêtre à Bellinzona. La faveur qu'ont rencontrée les nouvelles éducatrices a été telle qu'une école normale pour jeunes filles aussitôt très fréquentée est venue se greffer sur l'institut. Les candidates institutrices des Sœurs passaient leurs examens à l'Ecole normale de l'Etat, à Locarno, et toujours avec succès. L'Ecole normale des religieuses vient d'obtenir, conformément à la dernière loi scolaire, d'être mise sur le même pied que l'Ecole normale de l'Etat, parce qu'elle a fait la preuve qu'elle possédait tout ce qu'exigeait la loi.

Ajoutons que l'institut Sainte-Marie a créé une école spéciale pour la formation des maîtresses de jardins d'enfants ; cette institution donne des résultats excellents, reconnus ouvertement par l'inspectrice générale, M^{le} Bontempi, tout anticléricale qu'elle soit.

Argovie. — L'assemblée générale publique de la Société suisse des Instituteurs, tenue dernièrement à Lenzbourg, et à laquelle assistaient aussi les représentants des autorités,

a entendu d'abord un rapport du Dr Tchudi, Bâle, sur le travail des enfants. L'assemblée a adopté à une grande majorité les conclusions du rapporteur tendant à établir des statistiques du travail des enfants et à créer un office central où les instituteurs, les autorités et les parents trouveraient des renseignements sur les questions d'éducation.

Une proposition tendant à la réglementation légale du travail à domicile a également été adoptée. Le Dr Fischer, Bâle, a rapporté sur l'importance économique et pédagogique de l'apprentissage professionnel. Ses conclusions ont été adoptées. M. Bossart, Zurich, a rapporté sur les cours d'exercices corporels de la jeunesse et a demandé que ces exercices soient continués pour les jeunes gens sortant de l'école. Ses thèses ont été également approuvées.

Grisons. — La revue illustrée *Schweizerfamilie* publie le portrait d'un vétéran de 85 ans, qui doit être le doyen d'âge des maîtres d'école suisses. Il s'agit de M. Michel-Antoine Maissen, instituteur, à Disentis. Depuis soixante-cinq ans, M. Maissen est établi dans le chef-lieu romanche, et il y continue, avec une jeunesse de cœur et d'esprit étonnante, à enseigner les petits Grisons de la première et de la deuxième classe du grand bourg.

Les noces d'or de ce patriarche ont été dûment célébrées. Et tous ceux qui le connaissent font des vœux pour qu'il atteigne ses trois quarts de siècle d'enseignement.

Suède. — Le professeur Mittag-Leffler est une des figures les plus remarquables de la science scandinave ; il est membre de l'Institut de France et des plus importantes Académies étrangères, et docteur de plusieurs grandes Universités (Oxford, Cambridge, Bologne, etc.). Il dirige depuis près de quarante ans les *Acta mathematica*, périodique spécial de premier ordre, dont il a été le créateur. Son théorème bien connu sur le prolongement des fonctions analytiques a ouvert un champ nouveau à l'activité des chercheurs.

Pour favoriser l'étude des mathématiques, il vient de fonder un institut, qui aura pour tâche de conserver aux mathématiques pures et de développer encore dans les quatre pays scandinaves, Suède, Danemark, Finlande et Norvège, mais tout particulièrement en Suède, la position qu'elles y occupent aujourd'hui, comme aussi de faire connaître et estimer à sa juste valeur, en dehors de leurs frontières, l'apport de ces pays dans la sphère la plus haute de la vie de l'esprit. L'Institut devra vouer ses soins à l'entretien et à l'enrichissement de la bibliothèque de Mittag-Leffler. Il distribuera

des bourses aux jeunes étudiants scandinaves. Il décernera des prix sans égard à la nationalité des lauréats. Le directeur sera un mathématicien éminent et pourra s'entourer d'auxiliaires présentant les titres requis, également sans distinction de nationalité. Pour remplir ce programme, les époux Mittag-Leffler léguent à l'Institut une fortune que l'on évalue à deux ou trois millions.

AVIS

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à 40 fr. la cotisation à payer en 1916.

En conséquence, les sociétaires astreints au paiement de cette cotisation sont invités à la verser, d'ici au 1^{er} septembre prochain, entre les mains du caissier, M. Lanthmann, à Neirivue. Ils utiliseront à cet effet soit le mandat postal, soit le *compte de chèques N° 188 II^a*. Dans ce dernier cas, ils n'ont à payer que 40 fr. 10 cent.

A partir du délai ci-dessus, les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés. Les membres qui refuseraient la carte de remboursement sans motifs plausibles seront dénoncés à leur commune, à teneur de l'art. 60 du Règlement ainsi libellé : Les communes ont l'obligation de retenir et de verser à la Caisse de retraite, sur sa réquisition, en déduction du traitement de l'instituteur, le montant de la redevance annuelle due en vertu d'une créance non hypothécaire.

Le Comité.

* * *

Pour le renouvellement des brevets. — L'ouvrage adopté par la Commission des études, en vue de remplacer la grammaire historique par la grammaire approfondie et développée, étant épuisé, il est décidé d'utiliser pour cette étude le manuel suivant : « Maquet et Flot. Cours de langue française. grammaire, 3^{me} degré », chez Hachette.

On peut le commander en librairie.

Fribourg, le 24 juillet 1916.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,
Sign. GEORGES PYTHON.
